

Mise en ligne : 4 août 2016.
Dernière modification : 10 avril 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES MINES DU DJEBEL-KEBOUCH

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Compagnie minière franco-tunisienne

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Miniere_franco-tunisienne.pdf
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 juin 1909)

[...] Le domaine vient de s'accroître d'un permis situé dans le massif du Djebel-Kebouch. [...] La compagnie a surtout concentré son maximum d'activité sur Djebel-Kebouch où un gisement à gros tonnage de blende, pyrite et galène a été mis en évidence. Depuis la clôture de l'exercice 1908., ce permis a pu être réalisé pour un prix dépassant à lui seul la moitié du capital social [...].

TUNISIE

Djebel-Kebouch

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} novembre 1910)

Société anonyme française à siège social : 5, rue d'Athènes, Paris.

Durée : 50 années.

Objet : Acquisition et exploitation des gisements de plomb, zinc, fer, cuivre et métaux connexes du Djebel-Kebouch, région du Kef, gisements compris dans un permis de recherches de la Compagnie minière franco-tunisienne.

Capital : 2 millions, en 20.000 actions de 100 francs.

L'apporteur, M. E. Laffargue, reçoit en rémunération : 1° une somme espèces de 1.450.000 francs, dont 1 million payable aussitôt après la constitution de la société, et le reste après l'immatriculation de la propriété minière au nom de la présente société ; 2° 4.000 actions libérées.

Fondateur : M. Émile Laffargue, 24, rue d'Aumale, Paris.



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

MINES DU DJEBEL-KEBOUCH

Société anonyme au capital social de 2 millions de fr.
divisé en 20.000 actions de 100 fr. chacune

Constituée le 11 novembre 1910, d'après les statuts déposés en l'étude de
M^e Pillard, notaire à Poix, le 28 octobre 1910

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

Siège social : 5, rue d'Athènes, Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Émile Laffargue

Un administrateur (à droite) : Gustin

Imprimerie des Arts et Manufactures, 8, rue du Sentier. — 2127-10

DJEBEL-KEBOUCH

(Le Sémaphore algérien, 12 avril 1911)

Nous pensons pouvoir, dans notre prochain numéro, renseigner nos lecteurs sur ce
qui a été décidé à l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars courant.

Tunisie
La Compagnie minière franco-tunisienne et le Djebel-Kebouch
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 janvier 1912)

Une assemblée générale du Djebel-Kebouch a décidé de donner à son président, M. Jacques Thomas, tous pouvoirs pour accepter transactionnellement avec la Compagnie minière franco-tunisienne, dans les conditions indiquées par le conseil d'administration, la résiliation pure et simple des accords intervenus entre la Compagnie minière franco-tunisienne et M. Émile Laffargue, et dont le bénéfice avait été apporté à la Société des mines du Djebel-Kebouch.

L'Algérie financière.
SOCIÉTÉ DES MINES DU DJEBEL-KEBOUCH
(*Le Sémaphore algérien*, 7 février 1912)

Par délibération en date du 25 novembre 1911, le conseil a décidé l'appel des deuxième, troisième et quatrième quarts, à verser au siège social, 5, rue d'Athènes, à Paris.

Paris
Changement d'adresse
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 septembre 1912)

Société des Mines du Djebel-Kebouch. — Précédemment 5, rue d'Athènes, à Paris —
Actuellement, 24, rue d'Aumale.

Tunisie
Djebel-Kebouch
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 mars 1913)

La Compagnie minière franco-tunisienne, concessionnaire des gisements de plomb de Djebel-Kebouch, poursuit activement, sous la direction de M. Monteil, les travaux d'exploitation, et va procéder aux installations mécaniques qu'ils nécessitent.

Extrait des rapports aux assemblées générales
Djebel-Kebouch
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 juillet 1913)

On a acheté 7.500 actions de 100 fr. de la Compagnie minière franco-tunisienne moyennant une somme de 431.000 fr., mais sans ratifier les accords intervenus entre cette compagnie et deux anciens administrateurs du Djebel-Kebouch en leur nom personnel ; administrateurs qui avaient souscrit les 7.500 titres en question. Aux mines, on fait chaque mois une expédition de 150 tonnes de minerai bien que la laverie ne soit

pas installée. La Compagnie franco-tunisienne refuse de livrer les 7.500 titres purement et simplement ; elle exige d'autres conditions, et l'affaire est pendante devant le Tribunal civil de la Seine pour la délivrance des mines.

TUNISIE
Djebel-Kebouch
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 août 1913)

Nous avons publié un extrait du rapport de la Société des mines du Djebel-Kebouch relatif aux 7.000 actions achetées, paraît-il, à la Compagnie minière franco-tunisienne, en signalant que cette transaction a donné lieu à un conflit.

Nous lisons dans l'Agence Fournier du 10 juillet que les administrateurs de la Société du Djebel-Kebouch sont poursuivis devant le Tribunal de police, correctionnelle pour infraction à la loi sur les sociétés. Cela expliquerait l'attitude énergique de la Compagnie minière franco-tunisienne.

Société des mines du Djebel-Kebouch
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 mai 1914)

Les fondateurs et premiers administrateurs de cette société, MM. Laffargue, Hourot, Thomas et Gustin, qui étaient poursuivis pour infraction à la loi sur les sociétés, ont été, par jugement de la 10^e Chambre de Paris, en date du 19 courant, renvoyés des fins de ces poursuites.

Les instigateurs des poursuites, qui s'étaient portés parties civiles, ont été déboutés et condamnés aux dépens, cette condamnation tenant lieu de dommages-intérêts pour les poursuivis.

Société des mines du Djebel-Kebouch
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 janvier 1920, p. 37)

Cette soc., dont le siège est à Paris, 7, r. Saint-Georges, vient de faire une transaction avec la Cie minière franco-tunisienne au sujet du différend pendant entre elles depuis cinq ans.

Les Mines du Djebel-Kebouch
(*Le Sémaphore algérien*, 27 janvier 1920)

Les grands procès finissent par des accords et même par des associations entre les deux adversaires. C'est le cas de la Minière Franco-Tunisienne et de la Société des Mines de Djebel-Kebouch.

Pendant plusieurs années, ces deux entreprises se sont contesté la propriété de la mine du Djebel-Kebouch où d'importants dépôts de minerai de zinc et de plomb avaient été reconnus. L'exploitation de ces gisements avait été entreprise par la Compagnie minière franco-tunisienne. Celle-ci a obtenu, enfin, gain de cause par arrêt

de la cour d'appel en date du 6 janvier 1917 qui a rejeté toutes les prétentions de ses adversaires et reconnu son droit formel de propriété de cette concession.

Par suite d'une transaction passée avec la Société des mines du Djebel-Kebouch, les deux sociétés sont, aujourd'hui, associées.

SOCIÉTÉ DES MINES DU DJEBEL-KEBOUCH
S.A. au capital de 2 MF.
Siège social à Paris, 24, r. d'Aumale
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 270)

Conseil d'administration
composé de 2 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 250 actions.

Laffargue (Émile), 24, r. d'Aumale, Paris
Caille (Alexis), 327, r. St-Martin, Paris

Commissaire aux comptes
Dubourdonnais (Louis)

PRODUCTION MINIÈRE DE LA TUNISIE EN 1923
par C. D.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 mars 1924*)

	Plomb	Zinc	Cuivre	Totaux
Djebel-Kebouch	728	1.008	353	2.089
Totaux	36.375	12.000	353	48.728

La production des mines tunisiennes en 1924
(*L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} mars 1925*)

Voici quelle a été la production détaillée des mines pendant l'année 1924 (en tonnes) :

	Plomb	Zinc	Cuivre	Totaux
Djebel-Kebouch	461	721	163	1.348
Totaux	39.923	13.997	163	54.083

contre 36.375, 12.000 et 353 t. en 1923.

La production des mines tunisiennes en 1925
par C.D.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 avril 1926*)

	1925	1925	1924	1924
	plomb	zinc	plomb	zinc
Djebel-Kebouch	491	1.039	461	724
Divers	644	1.481	1.311	125